

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2013

Séance du 20 février 2013

CG 13/2^{ème}/I-15

L'an deux mil treize, le 20 février, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset,, Tabarly et Viguié.

**RELOGEMENT DES SERVICES
HOTEL DU DEPARTEMENT**

—
Le projet de création de « **Cité Administrative** », initié en Janvier 2001, touche à sa fin.

Le programme comprenait:

I) Le bâtiment administratif :

Le bâtiment principal, conçu en 1975, par Monsieur Roger Taillibert, nous imposait, depuis le départ de la Préfecture en 2003 :

une rénovation lourde du bâtiment existant, comprenant 14 237m² (9 447 m² de bureaux et 4 790 m² de parkings),
et la construction d'une extension permettant de regrouper une partie des services extérieurs du Conseil Général. 3 113m² supplémentaires de bureaux ont donc été créés (extensions E, D et C: 565 m² et construction d'un bâtiment A-1/A-2 de 2 548 m²).

Ces travaux se sont terminés en juin 2011. Ils nous permettent ainsi d'avoir une capacité de 374 postes de travail, 10 salles de réunion en plus de la Salle du Conseil Général et de la Salle de la Commission Permanente.

Ce fut également l'occasion de renouveler l'ensemble du mobilier afin qu'il soit adapté aux nouveaux espaces fonctionnels contemporains.

II) Aménagement des espaces extérieurs :

La création de la « Cité Administrative » ne pouvait être réalisée sans avoir une réflexion sur les aménagements, qui ont consisté en :

un reprofilage de la voirie (côte Torte) en vue de la construction de l'extension A-1/A-2,
la création d'un Parking « Tesco » végétalisé permettant d'accueillir 190 places supplémentaires aux 175 existantes dans le bâtiment,
des aménagements paysagés autour des nouvelles constructions qui vont se terminer au cours de l'année.

III) Entrée du personnel :

Lors du projet de création d'une « Cité Administrative », il avait été décidé de construire un bâtiment social pour accueillir un restaurant administratif, un espace petite enfance et des locaux d'archivages et de stockages.

Au cours du Budget Primitif de 2011, du fait de l'évolution des besoins et de l'environnement, nous avons été amenés à modifier le programme initial pour ne réaliser qu'une partie du projet. Nous avons retenu la réalisation de l'entrée comprenant un hall, un ascenseur et un escalier. Cette construction spécifique, fonctionnelle et esthétique permettra à notre personnel d'accéder depuis la route Côte Torte jusqu'au niveau A du bâtiment principal.

Le permis de construire a été accordé le 19 Mars 2012.

L'appel d'offres des travaux a eu lieu. La Commission d'Appel d'offres a attribué les marchés qui seront présentés à une prochaine Commission Permanente.

Les travaux pourront ainsi débuter en Avril 2013 et se terminer en fin d'année.

V) Réfection des éléments préfabriqués des façades :

Comme je vous l'ai indiqué, les éléments préfabriqués qui couronnent la façade du bâtiment principal présentent des faiblesses qu'il convient de réparer pour assurer la pérennité de l'ouvrage.

Un marché de maîtrise d'œuvre (conception et suivi des travaux) a été conclu avec le maître d'œuvre d'origine, Monsieur Roger Taillibert, conformément à l'article 35-2-8 du code des marchés publics.

Des analyses techniques complexes ont été menées afin de déterminer une solution de reprise de ces éléments sans dénaturé le bâtiment.

La procédure administrative est arrivée à son terme et la Commission d'Appel d'Offres a attribué les marchés de travaux. Ces derniers débiteront en Avril 2013.

Pour parfaire la fin de la rénovation de la « Cité Administrative », il convient de procéder à la restauration et à l'aménagement des espaces extérieurs: le parvis et leurs abords.

Les éléments détériorés et obsolètes seront remplacés dans le respect de la conception originelle du projet et les aménagements extérieurs seront quant à eux reconfigurés et remodelés.

Lors de la DM1, les projets correspondants vous seront présentés.

Je vous demande de prendre acte de ma communication.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Prend acte de la communication relative à l'avancement des travaux de relogement des services de l'Hôtel du département, qui marque la fin du projet de création de « cité administrative » initié en 2001 : le bâtiment administratif et l'aménagement des espaces extérieurs sont terminés ;

Précise qu'en 2013 seront réalisés les travaux relatifs à l'entrée du personnel depuis la côte Torte ainsi que la réfection des éléments préfabriqués des façades ;

Approuve le principe de la restauration et de l'aménagement des espaces extérieurs qui seront programmés lors d'une prochaine réunion, achevant la rénovation de la

« cité administrative ».

Adopté à l'unanimité.

Le Président,